



NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE **DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

L'année 2020 a été particulièrement difficile d'un point de vue économique à l'échelle nationale et a bouleversé la gestion des communes à plusieurs niveaux. I) La crise sanitaire liée au Covid-19 est inédite. II) la section de fonctionnement à travers A) les dépenses et B) les recettes met en avant l'aide sociale et économique renforcée auprès de la population et des commerces. III) la section d'investissement montre avec A) les dépenses un ralentissement de l'activité. B) Les travaux réalisés avant la crise sanitaire permettent en revanche d'enregistrer des recettes en hausse.

I. 2020 : RAPPEL DU CONTEXTE HISTORIQUE ET SANITAIRE

Le virus Covid-19 émerge en France dès le début de l'année 2020 ; les premiers cas sont officiellement recensés le 24 janvier 2020. Face à une recrudescence des cas qui ne parvient pas à être maîtrisée, le Président de la République, Emmanuel MACRON, décrète le début du premier confinement national le 17 mars 2020 à 12H00. Les commerces non essentiels et les écoles ferment. Les rassemblements festifs sont interdits. Les entreprises liées au tourisme et aux loisirs doivent mettre leurs activités à l'arrêt. La population canlysienne comme la population nationale mesure la gravité de la situation avec la mise en place de l'attestation dérogatoire de déplacement et la multiplication du nombre de malades et de décès. Le déconfinement progressif est autorisé le 11 mai 2020, cependant certaines activités restent fermées. La pandémie s'accélère au fil des mois. Le port du masque devient obligatoire dans les espaces publics clos. L'obligation est étendue dans les établissements scolaires à la rentrée de septembre pour les écoliers âgés de plus de 6 ans. Le deuxième confinement en France prend acte le 30 octobre 2020, contrairement au premier, les écoles restent ouvertes. Il laisse place au couvre-feu à compter du 16 décembre 2020. La fin de l'année est marquée par le lancement officiel de la campagne de vaccination le 27 décembre 2020.

La gestion budgétaire communale est tributaire de contexte historico sanitaire et doit s'adapter aux réalités sociales et économiques.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les dépenses

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 616 529,22€. Elles se répartissent comme suit :

1) Les charges à caractère général (chapitre 011).

Les charges à caractère général connaissent pour une seconde année une baisse. En 2020, elles représentent 258 111,33€ contre 299 597,05€ en 2019 et 301 758,51€ en 2018.

Cette baisse s'explique par plusieurs facteurs. Des prévisions budgétaires liées aux fêtes et cérémonies, au voyage scolaire, au voyage offert aux aînés n'ont pu être réalisées suite à la crise sanitaire. Les frais de carburant et de fournitures administratives ont diminué. La prestation facturée par notre délégataire de services pour la gestion de la cantine et de l'accueil périscolaire a été acquittée uniquement pour le premier trimestre. La restructuration du service comptable du prestataire et la fermeture de la cantine et du service périscolaire pendant le premier confinement ont amené à un réajustement de la facturation réceptionné début 2021. Le compte 611 ne reflète donc pas l'intégralité des prestations de services de cette année. D'autres postes ont augmenté : les fournitures de petit équipement qui servent principalement aux services techniques ainsi que les fournitures d'entretien. La désinfection des bâtiments et mobiliers a été renforcée. D'autre part, la municipalité a souhaité alléger le budget des parents d'enfants fréquentant un établissement scolaire. Tous les lycéens, collégiens et écoliers de plus de 6 ans habitant la commune ont reçu, selon l'âge, 9 ou 8 masques lavables pour se rendre à l'école.

2) Les dépenses de personnel (chapitre 012).

Les effectifs du personnel communal ont évolué en 2020. L'agent technique polyvalent en CDD depuis 2014 a été embauché en CDI en novembre. Son temps d'emploi est passé de 11,87 heures/semaine à 16 heures/semaine. Un adjoint administratif a été recruté en CDD pour remplacer l'adjoint administratif déclaré en congé grave maladie. La commune emploie ainsi 9 agents au 31 décembre 2020. Deux saisonniers sont venus renforcer le service technique pendant l'été pour l'entretien des espaces verts. Les charges du personnel représentent ainsi 240 136,19€ (282 746,92€ auxquels sont déduits 42 610,73€ de remboursement de la CPAM et de l'assurance statutaire pour l'indemnisation des deux agents déclarés en congé longue maladie et grave maladie). L'évolution des dépenses du personnel représente une hausse de 6,35% par rapport à 2019.

3) Les subventions et participations (chapitre 65).

La contribution incendie est versée par la CCPE à partir du 1^{er} janvier 2020. Le chapitre 65 passe de 85 307,01€ en 2019 à 48 936,97€ en 2020. Ce transfert de paiement a été intégré dans le calcul des allocations compensatrices versées par la CCPE à la commune. Les indemnités des élus ayant reçu délégation ont été revalorisées lors de l'installation du nouveau conseil municipal le 23 mai 2020 dans le cadre de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

4) Les charges financières (chapitre 66 et 16)

La commune a pour seul emprunt le prêt consenti par la CAF de l'Oise en 2009 pour la construction de la cantine et de l'accueil périscolaire. L'annuité de 905,80€ est inscrite au compte 1641 des dépenses de la section d'investissement puisqu'il s'agit d'un prêt à taux 0.

B. Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement baissent en 2020 passant de 1 207 444, 66€ en 2019 à 951 369,83€. Cette diminution s'explique à plusieurs titres. La commune avait vendu un bien pour 210 000€ en 2019. En outre, Le produit des impôts, taxes et dotations a baissé en 2020.

1) La fiscalité

Les taux communaux de 2020 restent identiques à 2018 et 2019.

Taxe d'habitation : 14,06%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,40%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32,52%

Le chapitre consacré à la fiscalité regroupe les recettes ci-dessous

Recette	Montant perçu en 2020	Montant perçu en 2019
Contribution directes	411 737,00€	442 021,00€
Allocations compensatrices versées par la CCPE	338 063,00€	369 168,97€
FNGIR	36 889,00€	36 889,00€
Taxe sur les pylônes électriques	20 320,00€	19 400,00€
Taxe sur les droits de mutation	30 497,93€	28 160,03€
Total	837 302,93€	895 739,00€

Les bases pour le calcul des contributions directes ont diminué entre 2019 et 2020 ce qui entraîne automatiquement une diminution du produit perçu. Les allocations compensatrices ont été amputées de la contribution versée pour la défense incendie.

2) Les dotations et participations

Les dotations diminuent légèrement par rapport à l'année précédente ; après avoir connue une décroissance importante, elles totalisent 41 169,97€ en 2020 contre 47 477,57€ en 2019 (pour mémoire elles s'élevaient à 107 689,75€ en 2018). La part de la DGF connaît son plus bas niveau avec 7 656,00€. La commune a encaissé des dotations exceptionnelles comme la dotation pour l'achat de masques destinés à la population, la dotation de protection des élus et l'indemnité d'organisation des élections. La dotation de solidarité rurale et l'allocation liée au contrat enfance jeunesse sont également comptabilisés à ce chapitre.

3) Les autres recettes

Les autres recettes de la section de fonctionnement proviennent de la location des biens immobiliers (commerces et salles communales) et des produits de parts sociales. Le contexte sanitaire a amoindri ces recettes. En effet, les rassemblements étant interdits, les acomptes pour les locations des salles communales ont dû être remboursés. D'autre part, la municipalité a souhaité soutenir les commerces face aux difficultés financières en accordant une réduction de loyers de 60% sur 2 mois.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement représentent 247 679,79€ ce qui est peu par rapport aux crédits consommés habituellement pour cette section. L'installation du conseil municipal le 23 mai 2020 a retardé le lancement de la requalification de la RD26 – phase 2. De ce fait, 613 000€ de dépenses d'investissement engagées mais non mandatées sont reportées au budget 2021. Parmi les opérations terminées, on note la réalisation des trottoirs au hameau de la Gare ainsi que l'acquisition d'un terrain. Le respect des mesures gouvernementales et du protocole sanitaire a engendré de nouvelles dépenses dont l'achat d'une machine permettant de diffuser un virucide et l'acquisition d'un ordinateur portable permettant à la secrétaire de mairie d'assurer la continuité du service en télétravail.

B. Les recettes

Les recettes réelles d'investissement 2020 hors excédent de fonctionnement capitalisé s'élèvent à 268 673,26€. Elles sont supérieures aux années précédentes (166 406,71€ en 2019 et 105 040,80€ en 2018) car elles sont liées à des investissements débutés en 2018 et 2019 et finalisés au cours de l'année 2020. Elles se résument ainsi :

Recette	Opération	Montant
Subvention départementale	Installation d'un système de vidéo protection	22 470,00€
Subvention départementale	Equipement informatique d'une classe mobile	2 700,00€
Subvention départementale	Requalification de la RD 26 et du carrefour de l'église	176 000,00€
FO3DR (fonds Olivier DASSAULT et Olivier PACCAUD)	Réfection du vitrail de la verrière centrale de la nef côté Sud de l'église	2 500,00€
Taxe d'aménagement		4 774,34€
FCTVA		60 228,92€
Total		268 673,26€

Les dépenses qui ont dû être différées ou annulées ont contribué à augmenter le résultat excédentaire de clôture de l'an dernier qui était de 1 432 464,72€. Ainsi, le résultat de clôture du compte administratif 2020 s'élève à 1 630 493,00€.

Envoyé en préfecture le 27/04/2021

Reçu en préfecture le 27/04/2021

Affiché le 27/04/2021



ID : 060-216001248-20210415-NOTE_CA2020-BF